

<b>Bordeaux Métropole- ANNEXE 1- MAXIMUM AUTORISE POUR LA CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR LES BESOINS OCCASIONNELS, SAISONNIERS ET LIES AUX REMPLACEMENTS POUR 2025</b>		
<b>CADRES D'EMPLOIS TERRITORIAUX</b>	<b>EFFECTIFS MAXIMUMS AUTORISES</b>	<b>NIVEAU DE REMUNERATION</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>	330	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>AGENTS DE MAITRISE</b>	20	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>TECHNICIENS</b>	40	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>INGENIEURS</b>	40	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>INGENIEURS EN CHEF</b>	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
<b>ADJOINTS ADMINISATRATIFS</b>	140	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>REDACTEURS</b>	80	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>ATTACHES</b>	65	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS HORS CLASSE</b>	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
<b>ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION</b>	10	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION</b>	20	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX</b>	10	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois

<b>FILIERE ANIMATION</b>		
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
ASSISTANTS SOCIO EDUCATIF	5	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>MEDICO SOCIALE</b>		
INFIRMIERS TERRITORIAUX ET EN SOINS GENERAUX	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
PSYCHOLOGUES	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
MEDECINS	3	Du premier au dernier échelon du cadre d'emplois
<b>TOTAL</b>	<b>782</b>	